

# ART-LAW CENTRE



## MARCHÉ DE L'ART PRÊTS, SÛRETÉS ET GARANTIES

La crise financière affecte le marché mondial de l'art. Les grandes ventes d'art moderne et impressionniste ont toujours été les témoins de la solidité ou de la faiblesse de ce marché.

Afin de rendre ces ventes attractives, la recherche d'objet d'exception demeure la règle. Ainsi, les maisons de vente promettent à certains de leurs clients un prix garanti.

Simultanément, des collectionneurs, à la recherche de liquidités, prêtent et mettent en gage des œuvres d'art.

L'analyse de l'ensemble de ces pratiques fera l'objet de la prochaine journée d'étude, organisée par le Centre universitaire du droit de l'art et la Fondation pour le droit de l'art. Comme à l'accoutumée, des cas pratiques seront exposés et des solutions seront proposées par des experts en la matière.

### **Journée d'étude du 4 novembre 2009**

Organisée conjointement par le Centre du droit de l'art de l'Université de Genève et la Fondation pour le droit de l'art



**PROGRAMME**

- 14h00-14h15 ..... Inscription des participants
- 14h15-14h30 ..... Accueil et introduction  
Pierre GABUS, Avocat, Fondation pour le droit de l'art  
Président de séance  
Marc-André RENOLD, Professeur à l'Université de Genève
- 14h30-15h15 ..... Rapport introductif en anglais  
*Using Art as Collateral for Loans – Practical Experiences*  
Ian PECK, CEO Art Capital Group, New York
- 15h15-16h00 ..... *L'œuvre d'art comme sûreté mobilière en droit suisse*  
Bénédict FOËX, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- 16h00-16h30 ..... Pause café
- 16h30-17h15 ..... *Les garanties fournies par les maisons de ventes – qualification et questions juridiques*  
Sylvain MARCHAND, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- 17h15 ..... Conclusion de la journée et apéritif

Nous remercions AXA Art Assurance SA pour sa généreuse participation aux frais du colloque.

**Bulletin à retourner dans  
les meilleurs délais**

**Par courrier**

Centre du droit de l'art – Uni Mail  
40 bd du Pont-d'Arve – 1211 Genève 4

**Par fax**

+41 (0) 22 379 80 79

**En ligne**

[www.art-law.org/inscription/conference.html](http://www.art-law.org/inscription/conference.html)

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Société: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

**Participera au Colloque du 4 nov. 2009**

- Membres CDA ..... CHF 125
- Non membres ..... CHF 200



**Centre du droit de l'art**

Faculté de droit

Uni Mail

40 bd du Pont-d'Arve

1211 Genève 4